

## Une rallonge de 9 M€ par AAP pour la réforme de l'accès au 1<sup>er</sup> cycle santé, au moins 378 LAS en 2020

Paris - Publié le mercredi 22 janvier 2020 à 14 h 13 - Actualité n° 173204

[Frédérique Vidal](#), ministre de l'Esri, annonce la mobilisation de 9 M€, sous la forme d'un appel à projets « à la procédure aussi légère que possible », dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la communauté Esri, le 21/01/2020 au musée de l'Homme (Paris).

Ces moyens entendent « soutenir la création et le déploiement de LAS (licences accès santé) ». Selon la ministre, c'est en effet sur ces nouveaux parcours que les besoins sont les plus urgents, et moins sur les Pass (Parcours spécifique accès santé) : « Et certaines universités ont fait le choix de n'avoir que des LAS comme Strasbourg et Caen, ce qui montre que c'était attendu », ajoute-t-elle.

Selon les informations de News Tank, ces 9 M€ proviennent de l'appel à projets « Parcours flexibles en licence » du fonds pour la transformation de l'action publique, qui avait été annoncé par le [Mesri](#) le 22/05/2019 avec une dotation de 12,4 M€ sur trois ans, et pour lequel il n'y a pas eu assez de candidatures.

Le nouvel appel à projets doit être lancé « dans les prochaines semaines », indique la ministre.

Cette annonce s'inscrit dans un contexte d'inquiétudes quant à l'accompagnement financier de la réforme qui doit s'appliquer à la rentrée 2020, et dont les formations doivent figurer sur la plateforme Parcoursup ouverte aux inscriptions à compter du 22/01. La [CPU](#) et les doyens en avaient fait part à Frédérique Vidal et [Agnès Buzyn](#), ministre en charge de la santé, dans deux courriers en décembre 2019.

Dans leur réponse aux doyens, datée du 06/01, les deux ministres indiquent que les financements « s'élèveront à 16 M€ par an en 2020 et 2021, et par la suite, à 12 M€ annuels et de façon pérenne ». Ajoutant que les crédits liés à la réforme des études de santé « seront notifiés à toutes les universités avant le 17/01 », et qu'un « comité de suivi de la réforme sera installé en janvier ».

Interrogé par News Tank, le 21/01, [Jean Sibilia](#), président de la conférence des doyens de médecine, « continue à penser que ce financement mérite d'être revu à la hausse », tout en estimant que si les universités « ont mis en place et voté la réforme, c'est qu'elles considèrent que c'est soutenable ». Selon lui, « il y aura une seconde phase analytique pour voir ce qui manque, et là où cela manque ».

Il donne par ailleurs plusieurs chiffres fournis par le Mesri au 20/01 :

- 108 sites universitaires proposent au moins un accès à une formation de santé, « contre une quarantaine avant » ;
- 378 LAS proposées, « dont 162 dans des mentions sciences et techniques, 44 en droit, 43 en sciences économiques, 90 en humanités, 23 en psychologie et 16 en Staps » ;
- une capacité d'accueil globale de 46 000 places.

---

### **« On montre notre bonne volonté, mais à un moment il faudra mettre plus » (Jean Sibilia)**

Jean Sibilia, doyen de médecine de l'Unistra et président de la conférence des doyens de médecine, se réjouit des premiers chiffres fournis par le Mesri sur la réforme de l'accès au premier cycle de santé, le 20/01.

*« Nous avons plus que doublé les sites proposant un accès aux études de santé, notamment sur des villes moyennes comme Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Brives, Gap, etc. C'est une vraie diversification territoriale et c'est ce qu'on attendait », dit-il.*

Selon lui, au 21/01, seules quatre universités travaillaient encore à la définition de leur offre, et donc « presque tout devrait être sur Parcoursup » pour l'ouverture au 22/01, avec une capacité globale d'accueil au moins équivalente à celle de 2019. « La crainte était que la complexité de la mise en œuvre de la réforme ne permette pas d'accueillir autant d'étudiants, et les incertitudes sur le financement. Une année de Paces c'était moins de 900 €, alors qu'une LAS c'est plutôt 4 000 € en moyenne », dit-il.

Si le coût global doit toutefois être relativisé, du fait qu'il ne comprend pas le coût des redoublements d'étudiants en Paces, Jean Sibilia estime donc que les 16 M€ pour 2020 et 2021 risquent de ne pas être suffisants. « C'est une réforme massive, sans précédent, et on pense que ce sera compliqué de bien transformer avec ces moyens. On montre notre bonne volonté, mais à un moment il faudra mettre plus. »

Difficile pour autant selon lui de chiffrer les besoins, car il estime aussi que chaque établissement n'a pas les mêmes besoins : « Saint-Brieuc qui met en place une licence pour 50 étudiants n'a pas les mêmes besoins que Strasbourg, et c'est tout l'objectif de la négociation, université par université ».

## Une attention sur le déploiement entier de la réforme en 2021 (Guillaume Gellé)

Ces négociations se conduisent dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion conduit par la Dgesip et les rectorats de région. « Cela consiste à étudier, au cas par cas, le nombre de places ventilées soit sur des Pass, soit sur des LAS, avec des règles transparentes en matière d'attribution de moyens, et des modalités correspondant à de vraies créations de place », indique Guillaume Gellé, président de la commission formation de la GPU, à News Tank, le 20/01.

La CPU essaie de consolider les données, mais tous les dialogues stratégiques et de gestion n'ont pas encore commencé, selon lui. Il estime toutefois que l'enjeu principal portera sur 2021 et « le déploiement entier de la réforme, donc nous serons attentifs notamment pour cette année-là ».

« Nos universités ont joué pleinement le jeu de cette réforme, car on pense qu'elle va dans le bon sens pour la diversification des profils. C'est donc un engagement de la CPU de voir la réforme aboutir. Mais pour cela, la question des moyens est capitale. Dans l'intérêt de nos futurs étudiants, j'espère qu'on ne sera pas déçus ! », ajoute-t-il.

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »